

Produit: **SPECIAL CARE ADHESIVE S 2002**

Page: 1 / 17

Numéro de FDS: 003774-001 (Version 2.0)

Date 28.05.2015 (Annule et remplace : 05.10.2011)

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1. Identification du produit

Identification du mélange: SPECIAL CARE ADHESIVE S 2002

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Colle pour assemblage de plaques acryliques ALTUGLAS

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

ALTUGLAS INTERNATIONAL
Immeuble Vision Défense
89 boulevard National
F-92257 La Garenne-Colombes
Tel: +33 (0)1 78 66 23 00
Fax: +33 (0)1 78 66 23 96
http://www.altuglasint.com
E-mail address: inforequest@altuglasint.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)1 78 66 23 00 (08.00 - 18.00 CET)
Numéro d'appel d'urgence européen : 112
- Pour la France - ORFILA : 01 45 42 59 59
- Pour la Belgique - centre antipoison : 070 - 245 245
- Pour la Suisse :
Centre d'information sur les intoxications de Zürich (Information médicales) : 145 (appels de Suisse)
+41 44 251 51 51 (appels depuis l'étranger)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008):

Liquide inflammable, 2, H225
Cancérogénicité, 2, H351
Irritation cutanée, 2, H315
Irritation oculaire, 2, H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, 3, Système nerveux central, H336

Classification conformément aux Directives UE 1999/45/CE :

F;R11
Xn;Carc.Cat.3; R40
Xi;R36/38
R67

Indications complémentaires:

Pour le texte complet des phrases R, H, EUH mentionnées dans cet article, voir article 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008):

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

acétone; propane-2-one; propanone



ENGRAV
09 70 70 79 72 / info@engrav.fr
Engrav SAS au capital social de 6000,00€
39T rue de Chenevières, Zone Industrielle, 54450 Bénaménil,
France
RCS Nancy 820246866 TVA intracommunautaire : FR87820246866
SIRET : 82024686600033

dichlorométhane; chlorure de méthylène

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables. H351 : Susceptible de provoquer le cancer. H315 : Provoque une irritation cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence:

Prévention:

P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.
P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P280 : Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P261 : Éviter de respirer les vapeurs.

Intervention:

P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Stockage:

P403 + P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

2.3. Autres dangers**Effets possibles sur la santé:**

Contact avec la peau: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Dangers physico-chimiques:

Décomposition thermique en produits toxiques et corrosifs.
Produits de décomposition : voir chapitre 10

Divers:

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Les informations disponibles ne permettent pas de conclure sur les critères PBT et vPvB du règlement REACH, annexe XIII.

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2. Mélanges****Nature chimique du mélange¹:**

Préparation à base de :



ENGRAV

09 70 70 79 72 / info@engrav.fr

Engrav SAS au capital social de 6000,00€

39T rue de Chenevières, Zone Industrielle, 54450 Bénaménil,
France

RCS Nancy 820246866 TVA intracommunautaire : FR87820246866

SIRET : 82024686600033

Composants :

Nom Chimique ¹ & Numéro d'Enregistrement REACH ²	No.-CE	No.-CAS	Concentration	Classification Directive	Classification RÈGLEMENT (CE) No
POLYMERE DE METHACRYLATE DE METHYLE (MAM)	—	9011-14-7	< 30 %	67/548/CEE	1272/2008
				—	

Composants dangereux (conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et son amendement (453/2010)) :

Nom Chimique ¹ & Numéro d'Enregistrement REACH ²	No.-CE	No.-CAS	Concentration	Classification Directive	Classification RÈGLEMENT (CE) No
1,3-dioxolanne (N° ANNEX: 605-017-00-2)		646-06-0	20 - 50%	67/548/CEE	1272/2008
	211-463-5			F; R11 Xi; R36	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319
acétone (01-2119471330-49) (N° ANNEX: 606-001-00-8)	200-662-2	67-64-1	< 20 %	F; R11 Xi; R36 R66 R67 Carc. Cat 3; R40	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336
dichlorométhane (N° ANNEX: 602-004-00-3)	200-838-9	75-09-2	< 15 %	Xi; R36/38 R67	Carc. 2; H351 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336
nitroéthane (N° ANNEX: 609-035-00-1)	201-188-9	79-24-3	< 10 %	R10 Xn; R20/22 R52/53	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4 (Oral(e)); H302 Acute Tox. 3 (Inhalation); H331 Aquatic Chronic 3; H412
acide formique (01-2119491174-37) (N° ANNEX: 607-001-00-0)	200-579-1	64-18-6	< 5 %	R10 C; R35 Xn; R20/22	Flam. Liq. 3; H226 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 3 (Inhalation); H331 Acute Tox. 4 (Oral(e)); H302
1-méthoxypropane-2-ol (01-2119450011-60) (N° ANNEX: 603-064-00-3)	203-539-1	107-98-2	< 5 %	R10 R67	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336

¹: Voir chapitre 14 pour le nom approprié de l'expédition²: Voir le texte du règlement pour les exceptions ou restrictions applicables : La période de transition prévue par l'article 23 du Règlement REACH n'est pas terminée.

Pour le texte complet des phrases R, H, EUH mentionnées dans cet article, voir article 16.

4. PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers soins nécessaires:****Conseils généraux:**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Inhalation:

Inhalation de vapeurs/brouillards Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. En cas de troubles persistants : Hospitaliser.

Contact avec la peau:

Lavage immédiat, abondant et prolongé à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Contact avec les yeux:

Lavage immédiat, abondant et prolongé à l'eau en écartant bien les paupières. Enlever les lentilles de contact. Consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:

Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin.

Protection pour les secouristes:

Encas d'intervention en atmosphère saturée, porter un appareil respiratoire. Vêtement de protection

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés: Pas de données disponibles.

ENGRAV

09 70 70 79 72 / info@engrav.fr

Engrav SAS au capital social de 6000,00€

39T rue de Chenevières, Zone Industrielle, 54450 Bénaménil, France

RCS Nancy 820246866 TVA intracommunautaire : FR87820246866

SIRET : 82024686600033

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Ne pas administrer de catécholamines (à cause de la sensibilisation cardiaque occasionnée par le produit).

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés: Eau pulvérisée, Mousse, Poudre sèche, Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Facilement inflammable, Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air., Possibilité de réinflammation des vapeurs à distance, Décomposition thermique en produits toxiques et corrosifs :, Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx), Formaldéhyde, Peroxydes, Chlore, Chlorure d'hydrogène gazeux, Phosgène

5.3. Conseils aux pompiers:**Méthodes particulières d'intervention:**

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Prévoir un système d'évacuation rapide des conteneurs. En cas d'incendie à proximité, éloigner les conteneurs exposés au feu.

Actions spéciales pour la protection des pompiers:

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Prohiber toute source d'étincelles et d'ignition - Ne pas fumer. Le personnel non nécessaire doit être évacué du secteur. Assurer une ventilation adéquate. Eviter le contact avec la peau, les yeux et l'inhalation des vapeurs. Porter un équipement de protection individuel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Endiguer avec du sable ou de la terre (ne pas utiliser de produits combustibles).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**Récupération:**

Pomper dans un réservoir de secours inerte. Absorber le reste sur un absorbant inerte. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau. Récupérer l'eau usée pour traitement ultérieur. Utiliser des outils anti-étincelles.

Elimination:

Eliminer le produit par incinération (en accord avec les réglementations locales et nationales).

6.4. Référence à d'autres sections: Aucun(e).**7. MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:****Mesures techniques/Précautions:**

Consignes de stockage et de manipulation applicables aux produits: Facilement inflammable Liquides, visqueux A vapeurs explosibles dans l'air. Irritants. Prévoir mise à la terre et matériels électriques utilisables en atmosphère explosive. Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements. Prévoir douches, fontaines oculaires. Prévoir poste d'eau à proximité. Prévoir appareil respiratoire autonome à proximité. Prévoir couverture anti-feu à proximité.

Précautions pour la manipulation sans danger:

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Restreindre les quantités de produit présentes sur le lieu de travail au minimum nécessaire à la poursuite du travail. Prohiber toute source d'étincelles et d'ignition - Ne pas fumer. Proscrire l'air pour les transferts. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques durant les transferts en installation métallique. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.

Mesures d'hygiène:

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter l'inhalation des vapeurs.

Se laver les mains après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:

Conserver hermétiquement fermé. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Prévoir captation des vapeurs éventuelles (vapeurs lourdes, aspirations basses). Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Ne pas fumer. Prévoir mise à la terre et matériels électriques utilisables en atmosphère explosive. Prévoir une cuvette de rétention.



ENGRAV

09 70 70 79 72 / info@engrav.fr

Engrav SAS au capital social de 6000,00€

39T rue de Chenevières, Zone Industrielle, 54450 Bénaménil,
France

RCS Nancy 820246866 TVA intracommunautaire : FR87820246866

SIRET : 82024686600033

Produits incompatibles:

Acides, Bases, Oxydants

Matériel d'emballage:**Recommandé:** Fûts métalliques avec une outre intérieure en polyéthylène, Verre protégé (pour de petites quantités)**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Aucun(e).**8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle:****Valeurs limites d'exposition****1,3-dioxolanne**

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
ACGIH (US)	02 2012	TWA	20	—	—

acétone

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
EU ELV	12 2009	TWA	500	1.210	Valeur indicative
INRS (FR)	01 2008	VLE	1.000	2.420	Valeur réglementaire contraignante
INRS (FR)	02 2012	VME	500	1.210	Valeur réglementaire contraignante
ACGIH (US)	02 2012	TWA	500	—	—
ACGIH (US)		VLE	750	—	—

dichlorométhane

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
INRS (FR)	07 2012	-	—	—	Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.
INRS (FR)	07 2012	VLE	100	356	Valeur réglementaire contraignante
INRS (FR)	02 2012	VME	50	178	Valeur réglementaire contraignante
ACGIH (US)		TWA	50	—	—

nitroéthane

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
INRS (FR)	01 2008	VME	100	310	Limite Indicative
ACGIH (US)	02 2012	TWA	100	—	—

acide formique

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
EU ELV	12 2009	TWA	5	9	Valeur indicative
INRS (FR)	01 2008	VME	5	9	Valeurs Limites Réglementaires Indicatives (VRI)
ACGIH (US)	02 2012	TWA	5	—	—
ACGIH (US)		VLE	10	—	—

1-méthoxypropane-2-ol

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
EU ELV	12 2009	TWA	100	375	Valeur indicative
EU ELV	12 2009	VLE	150	568	Valeur indicative
EU ELV	01 2008	-	—	—	Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.
INRS (FR)	01 2008	VME	—	—	Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.
INRS (FR)	02 2013	VLE	50	188	Valeur réglementaire contraignante
INRS (FR)	02 2013	TWA	100	375	Valeur réglementaire contraignante
ACGIH (US)		TWA	50	—	—
ACGIH (US)		VLE	100	—	—

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Mise à jour
---------------------	---------	------------------------	-------------------------	-------------



ENGRAV

09 70 70 79 72 / info@engrav.fr

Engrav SAS au capital social de 6000,00€

39T rue de Chenevières, Zone Industrielle, 54450 Bénaménil, France

RCS Nancy 820246866 TVA intracommunautaire : FR87820246866

SIRET : 82024686600033

acétone	67-64-1	Acétone: 100 mg/l Bruit de fond chez les non-exposés. La notation Bf n'est pas portée si le bruit de fond moyen chez les non-exposés est inférieur au dixième de l'IBE./Non spécifique (observe suite à l'exposition à d'autres substances). (Urine)	Temps d'échantillonnage : Fin du quart de travail.	1997
---------	---------	--	--	------

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Cette information n'est pas requise.

Concentration prévisible sans effet (PNEC):

Cette information n'est pas requise.

8.2. Contrôles de l'exposition:**Mesures générales de protection:**

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une aspiration suffisante dans les ateliers

Équipement de protection individuelle:

Protection respiratoire:

Protection des yeux/du visage:

Protection de la peau et du corps:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié., En cas de fumées dangereuses, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Gants (Caoutchouc nitrile, Néoprène)

Indice de perméation selon EN 374: 1 (temps de passage > 10 min)

Lunettes de sécurité

Vêtements de protection imperméables, Bottes

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Voir chapitre 6

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect:**

État physique (20°C):

liquide

Forme:

visqueux

Couleur:

incolore

Odeur:

d'éther, d'acétone

Seuil olfactif:

Pas de données disponibles.

pH:

Pas de données disponibles.

Point/intervalle de fusion:

Pas de données disponibles.

Point/intervalle d'ébullition :

1,3-DIOXOLANNE : 75,6 °C

Point/intervalle d'ébullition :

ACETONE : 56,1 °C (Pression 1.013,2 hPa)

Point/intervalle d'ébullition :

DICHLOROMETHANE : 40 °C (Pression 1,013 hPa)

Point d'éclair:

coupelle fermée: -8 °C (ISO 3679)

Taux d'évaporation:

Pas de données disponibles.

Inflammabilité (solide, gaz):

Limite inférieure d'inflammabilité :

1,3-DIOXOLANNE : 2,1 % (v)

ACETONE : 2,5 % (v)

Limite supérieure d'inflammabilité :

1,3-DIOXOLANNE : 20,5 % (v)

ACETONE : 13 % (v)

Pression de vapeur :

1,3-DIOXOLANNE : 101 hPa , à 20 °C (OCDE ligne directrice 104)

ACETONE : 240 hPa , à 20 °C (Donnée rapportée)

DICHLOROMETHANE : 584 hPa , à 25 °C (Donnée rapportée)

Masse volumique de la vapeur:

Pas de données disponibles.

Masse volumique:

1.050 kg/m3

Hydrosolubilité:

partiellement soluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

1,3-DIOXOLANNE : log Kow : -0,37 (Pas d'information disponible.)

ACETONE : log Kow : -0,24 (Donnée rapportée)

DICHLOROMETHANE : log Kow : 1,25 , à 20 °C (mesuré)

NITROETHANE : log Kow : 0,162 (OCDE ligne directrice 107)

ACIDE FORMIQUE : log Kow : -2,1 , à 23 °C (OCDE Ligne directrice 107)



ENGRAV

09 70 70 79 72 / info@engrav.fr

Engrav SAS au capital social de 6000,00€

39T rue de Chenevières, Zone Industrielle, 54450 Bénaménil,
France

RCS Nancy 820246866 TVA intracommunautaire : FR87820246866

SIRET : 82024686600033

Température d'auto-inflammabilité:	1,3-DIOXOLANNE : 274 °C ACETONE : 465 °C DICHLOROMETHANE : 605 °C à 1.013 hPa (Norme DIN 51 794)
Température de décomposition:	Pas de données disponibles.
Viscosité, dynamique:	250 mPa.s
Propriétés explosives:	
Explosibilité:	Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Propriétés comburantes:	Non pertinent (compte tenu de sa structure)

9.2. Autres données:

Solubilité dans d'autres solvants:	Soluble dans la plupart des solvants organiques
---	---

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité: Pas de données disponibles.

10.2. Stabilité chimique:

Produit stable dans les conditions normales de stockage et de manipulation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses: Pas de données disponibles.

10.4. Conditions à éviter:

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Protéger de la lumière.

10.5. Matières incompatibles:

Acides, Bases, Oxydants

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Décomposition thermique en produits toxiques et corrosifs : Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx), Formaldéhyde, Peroxydes, Chlore, Chlorure d'hydrogène gazeux, Phosgène

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toutes les données disponibles et pertinentes sur ce produit et/ou les composants cités à la Section 3 et/ou des substances analogues/métabolites ont été prises en compte pour l'évaluation des dangers.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë:

Inhalation:

De par sa composition, peut être considéré comme : Peu nocif par inhalation
Les effets de l'inhalation de fortes concentrations de vapeurs peuvent inclure:
Dépression du système nerveux central, Somnolence, Vertiges



ENGRAV

09 70 70 79 72 / info@engrav.fr

Engrav SAS au capital social de 6000,00€

39T rue de Chenevières, Zone Industrielle, 54450 Bénaménil,
France

RCS Nancy 820246866 TVA intracommunautaire : FR87820246866

SIRET : 82024686600033

1,3-DIOXOLANNE :

- Chez l'animal : CL50/Rat: 68,4 mg/l (Méthode: OCDE ligne directrice 403) (vapeurs)

ACETONE :

- Chez l'animal : CL50/3 h/Rat: 132 mg/l, A fortes concentrations, Dépression du système nerveux central, narcose

DICHLOROMETHANE :

- Chez l'homme : Les effets de l'inhalation de fortes concentrations de vapeurs peuvent inclure:
Irritation locale au niveau des voies respiratoires, Formation de carboxyhémoglobine, Maux de tête, Vertiges, Somnolence, Nausée, Vomissements
Perte de connaissance et troubles cardiaques aggravés par stress et manque d'oxygène, risque mortel
- Chez l'animal : CL50/7 h/Souris: 49 mg/l (vapeurs)

NITROETHANE :

- Chez l'homme : A fortes concentrations de vapeurs/brouillards :, Risque d'irritation pour les voies respiratoires,
- Chez l'animal : Risque(s) de :, Maux de tête, Somnolence, Vertiges

ACIDE FORMIQUE :

- Chez l'homme :
- Chez l'animal : A fortes concentrations de vapeurs/brouillards :, Risque de lésions pulmonaires persistantes, Risque d'œdème pulmonaire
- 1-METHOXYPROPANE-2-OL : CL50/4 h/Rat: 7,4 mg/l (Méthode: OCDE ligne directrice 403) (vapeur)
- Chez l'animal :

Pas de mortalité/Rat: 27,8 mg/l (Méthode: OCDE ligne directrice 403), Asthénie, incoordination, Effet rapidement réversible (vapeurs)

De par sa composition, peut être considéré comme : Peu nocif par ingestion

Ingestion:**1,3-DIOXOLANNE :**

- Chez l'animal : Pas de mortalité/Rat: 2.000 mg/kg (Méthode: OCDE ligne directrice 401)

ACETONE :

- Chez l'animal : DL50/Rat: 5.800 mg/kg

DICHLOROMETHANE :

- Chez l'homme : Troubles digestifs, Nausée, Diarrhée, Vomissements, Troubles nerveux
- Chez l'animal : Pas de mortalité/Rat: 2.000 mg/kg (Méthode: OCDE ligne directrice 401)

NITROETHANE :

- Chez l'animal : DL50/Rat: 1.256 mg/kg

ACIDE FORMIQUE :

- Chez l'homme : L'ingestion provoque des brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures.
- Chez l'animal : DL50/Rat: 730 mg/kg (Méthode: OCDE ligne directrice 401)

1-METHOXYPROPANE-2-OL :

- Chez l'animal : DL50/Rat: 4.016 mg/kg (Méthode: OCDE ligne directrice 401) incoordination

Dermale:

Les informations disponibles ne permettent pas de conclure sur le danger potentiel de ce mélange.

1,3-DIOXOLANNE :

Donnée non disponible:

ACETONE :

- Chez l'animal : DL50/Lapin: > 7.400 mg/kg

DICHLOROMETHANE :

Pénétration cutanée possible

- Chez l'animal : Pas de mortalité/Rat: 2.000 mg/kg (Méthode: OCDE ligne directrice 402)

NITROETHANE :

- Chez l'animal : DL50/Lapin: > 2.000 mg/kg

ACIDE FORMIQUE :

- Chez l'animal : Pas de données disponibles.

1-METHOXYPROPANE-2-OL :

- Chez l'animal : Pas de mortalité/Rat: 2.000 mg/kg (Méthode: OCDE ligne directrice 402) Pas d'effets toxiques spécifiques

Effets locaux (Corrosion / Irritation / Lésions oculaires graves):

ENGRAV

09 70 70 79 72 / info@engrav.fr

Engrav SAS au capital social de 6000,00€

39T rue de Chenevières, Zone Industrielle, 54450 Bénaménil, France

RCS Nancy 820246866 TVA intracommunautaire : FR87820246866

SIRET : 82024686600033

Contact avec la peau:**De par sa composition : Provoque une irritation cutanée.**

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.

Contact avec les yeux:**De par sa composition : Provoque une sévère irritation des yeux.****Sensibilisation respiratoire ou cutanée:****Inhalation:**

Pas de données disponibles.

Contact avec la peau:**Aucun produit et/ou composant cités à la Section 3 et/ou substance analogue/métabolite n'est classé comme sensibilisant pour la peau.****Effets CMR :****Mutagenicité:****De par sa composition, peut être considéré comme : Globalement non génotoxique****In vitro****1,3-DIOXOLANNE :**Test d'Ames in vitro: Inactif (Méthode: OCDE Ligne directrice 471)
Test de mutations géniques in vitro sur cellules de mammifères: Inactif (Méthode: OCDE Ligne directrice 476)**ACETONE :**Étude in vitro de mutations géniques sur des bactéries: Inactif (Méthode: OCDE Ligne directrice 471)
Test d'aberrations chromosomiques in vitro sur cellules CHO: Inactif (Méthode: OCDE Ligne directrice 473)
Test de mutations géniques in vitro sur cellules de mammifères: Inactif (Méthode: OCDE Ligne directrice 476)**DICHLOROMETHANE :**Test de Ames: Actif
Test d'aberration chromosomique in vitro: Actif
Test de mutations géniques in vitro sur cellules de mammifères: Inactif**NITROETHANE :**Étude in vitro de mutations géniques sur des bactéries: Inactif (Méthode: OCDE Ligne directrice 471)
Test de mutations géniques in vitro sur cellules de mammifères: Inactif (Méthode: OCDE ligne directrice 476)**ACIDE FORMIQUE :**Inactif sur les tests de génotoxicité in vitro
Étude in vitro de mutations géniques sur des bactéries: (Méthode: OCDE Ligne directrice 471)
Test d'aberration chromosomique in vitro: (Méthode: OCDE ligne directrice 473)
Test de mutations géniques in vitro sur cellules de mammifères: (Méthode: OCDE ligne directrice 476)
Inactif sur les tests de génotoxicité in vitro**1-METHOXYPROPANE-2-OL :**Étude in vitro de mutations géniques sur des bactéries: (Méthode: OCDE Ligne directrice 471)
Test d'aberrations chromosomiques in vitro sur cellules de mammifères: (Méthode: OCDE Ligne directrice 473)
Test de mutations géniques in vitro sur cellules de mammifères: (Méthode: OCDE Ligne directrice 476)**In vivo****1,3-DIOXOLANNE :**

Test du micronoyau in vivo chez la souris: Inactif (Méthode: OCDE Ligne directrice 474)

DICHLOROMETHANE :

Test de réparation de l'ADN sur hépatocytes de rats: Non génotoxique

NITROETHANE :

Test du micronoyau in vivo chez la souris: Inactif (Méthode: OCDE Ligne directrice 474)

Cancérogénicité:**De par sa composition : Susceptible de provoquer le cancer.****DICHLOROMETHANE :**

- Chez l'homme :
- Chez l'animal :

Absence de relation de causalité entre les incidences de cancer et l'exposition au produit dans les enquêtes épidémiologiques
Tumeurs hépatiques et pulmonaires observées seulement aux fortes concentrations, Effets spécifiques de la souris (Souris, 2 ans, Inhalation)
les tumeurs étaient bénignes., Les résultats sont considérés comme difficilement extrapolables à l'homme, Sites d'action: glande mammaire (Rat, 2 ans, Inhalation)**Toxicité pour la reproduction:**

ENGRAV

09 70 70 79 72 / info@engrav.fr

Engrav SAS au capital social de 6000,00€

39T rue de Chenevières, Zone Industrielle, 54450 Bénaménil,
France

RCS Nancy 820246866 TVA intracommunautaire : FR87820246866

SIRET : 82024686600033

Fertilité:

Les informations disponibles ne permettent pas de conclure sur le danger potentiel de ce mélange.

1,3-DIOXOLANNE :

Pas de données disponibles.

ACETONE :

•Chez l'animal :

D'après les données limitées disponibles

Absence d'effets toxiques sur l'appareil reproducteur
(Souris, eau de boisson)

Toxicité testiculaire
(Rat, eau de boisson)

DICHLOROMETHANE :

•Chez l'animal :

Etude sur deux générations.: Pas d'effets toxiques pour la reproduction

NOAEL (Toxicité parentale) : 1.500 ppm

NOAEL (Fertilité) : 1.500 ppm

NOAEL (Toxicité pour le développement) : 1500 ppm
(Méthode: OCDE ligne directrice 416, Rat, Par inhalation)

NITROETHANE :

•Chez l'animal :

Absence d'effets toxiques sur la fertilité

NOAEL (Toxicité parentale) : 25 ppm

NOAEL (Fertilité) : 100 ppm

(Méthode: OCDE Ligne directrice 422, Rat, Par inhalation)

ACIDE FORMIQUE :

Peut être considéré comme assimilable à un produit voisin dont les résultats expérimentaux sont:

FORMIATE DE SODIUM :

•Chez l'animal :

Etude sur deux générations: Absence d'effets toxiques sur la fertilité

NOAEL (Toxicité parentale) : 1.000 mg/kg bw/jour

NOAEL (Fertilité) : 1.000 mg/kg bw/jour

(Méthode: OCDE ligne directrice 416, Rat, Par voie alimentaire)

1-METHOXYPROPANE-2-OL :

•Chez l'animal :

Absence d'effets toxiques sur la fertilité, Effets sur la progéniture, Effet secondaire dûe à la toxicité maternelle.

NOAEL (Toxicité parentale) : 300 ppm

NOAEL (Fertilité) : 1.000 ppm

(Méthode: OCDE ligne directrice 416, Rat, Par inhalation)

Développement foetal:

Les informations disponibles ne permettent pas de conclure sur le danger potentiel de ce mélange.

1,3-DIOXOLANNE :

•Chez l'animal :

Exposition lors de la grossesse: Effets toxiques pour le développement du fœtus à doses toxiques maternelles, retards de développement

NOAEL (Toxicité pour le développement) : 250 mg/kg bw/jour

NOAEL (Toxicité Maternelle) : 250 mg/kg bw/jour

(Méthode: OCDE Ligne directrice 414, Rat, Par voie orale)

ACETONE :

•Chez l'animal :

Exposition lors de la grossesse: Absence d'effets toxiques pour le développement du fœtus à doses non toxiques maternelles, Pas d'effets tératogènes

(Méthode: OCDE Ligne directrice 414, rat, souris, Par inhalation)

DICHLOROMETHANE :

•Chez l'animal :

Exposition lors de la grossesse: Absence d'effets toxiques pour le développement du fœtus à doses non toxiques maternelles

NOAEL (Toxicité pour le développement) : 1.250 ppm

NOAEL (Toxicité Maternelle) : 1.250 ppm

(Méthode: OCDE Ligne directrice 414, rat, souris, inhalation)

NITROETHANE :

Pas de données disponibles.

ACIDE FORMIQUE :

Peut être considéré comme assimilable à un produit voisin dont les résultats expérimentaux sont:

FORMIATE DE SODIUM :

•Chez l'animal :

Exposition lors de la grossesse: Absence d'effets toxiques pour le développement du fœtus
(Par voie orale)

NOAEL (Toxicité pour le développement) : 1.000 mg/kg bw/jour

NOAEL (Toxicité Maternelle) : 1.000 mg/kg bw/jour

(Méthode: OCDE Ligne directrice 414, Lapin)

NOAEL (Toxicité pour le développement) : 945 mg/kg bw/jour

NOAEL (Toxicité Maternelle) : 945 mg/kg bw/jour

(Méthode: OCDE ligne directrice 414, Rat)

1-METHOXYPROPANE-2-OL :



ENGRAV

09 70 70 79 72 / info@engrav.fr

Engrav SAS au capital social de 6000,00€

39T rue de Chenevières, Zone Industrielle, 54450 Bénaménil,
France

RCS Nancy 820246866 TVA intracommunautaire : FR87820246866

SIRET : 82024686600033

- Chez l'animal : Exposition lors de la grossesse
(Méthode: OCDE Ligne directrice 414, Par inhalation)
Absence d'effets toxiques pour le développement du fœtus à doses non toxiques maternelles
NOAEL (Toxicité pour le développement): 1.500 ppm
NOAEL (Toxicité Maternelle): 1.500 ppm
(Rat)
Absence d'effets toxiques pour le développement du fœtus.
NOAEL (Toxicité pour le développement): 3.000 ppm
NOAEL (Toxicité Maternelle): 1.500 ppm
(Lapin)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles :

Exposition unique : *La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec effets narcotiques.*

Inhalation:**ACETONE :**

- Chez l'homme : A fortes concentrations de vapeurs/brouillards
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

DICHLOROMETHANE :

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

1-METHOXYPROPANE-2-OL :

- Chez l'homme : Exposition aux vapeurs , Irritant pour les muqueuses oculaires et respiratoires. (> 0,5 mg/l)
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Exposition répétée:

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

1,3-DIOXOLANNE :

- Chez l'animal : Par inhalation: A fortes concentrations, Troubles hématologiques, NOAEL= 0,9 mg/l (298ppm)
(Méthode: OCDE ligne directrice 413, Rat, 3 mois)
Par voie orale: A fortes doses ;, Troubles hématologiques, changements de poids corporel, NOAEL= 75 mg/kg (Méthode: OCDE ligne directrice 407, Rat, Subaigu)

ACETONE :

- Chez l'animal : eau de boisson: changements de poids des organes, changements structuraux des organes, Sites d'action: A fortes concentrations, Foie, NOAEL= 20000ppm (Méthode: OCDE Ligne directrice 408, Souris, 3 mois)
eau de boisson: changements structuraux des organes, anémie, Sites d'action: Reins, Testicules, Système hématologique, NOAEL= 1000ppm (Méthode: OCDE Ligne directrice 408, 3 mois)

DICHLOROMETHANE :

- Chez l'animal : Sites d'action: Système nerveux central, Hémoglobine, Reins, Foie
Par voie orale: NOAEL= 6mg/kg/d, LOAEL= 52mg/kg/d (Rat, 2 a)
Par inhalation: NOAEL= 200ppm (Rat, 2 a)

NITROETHANE :

- Chez l'animal : Exposition répétée par inhalation: Troubles hématologiques, Sites d'action: A fortes concentrations, Foie, Système hématologique, Reins, LOAEL= 100ppm (rat, souris, 3 mois)
Irritation locale
Sites d'action: Epithélium nasal, NOAEL= 100ppm

ACIDE FORMIQUE :

- Chez l'animal : Par inhalation: Sites d'action: Epithélium nasal

Atrophie de l'épithélium nasal, NOAEL= 0,122 mg/l (Rat, 3 mois)

1-METHOXYPROPANE-2-OL :

- Chez l'animal : Par inhalation: Pas d'effet toxique directement extrapolable à l'homme (Chronique)
Sites d'action: Foie, Reins, NOAEL= 1,1 mg/l (Méthode: OCDE ligne directrice 453, Rat)
changements de poids corporel, NOAEL= 3,6 mg/l (Méthode: OCDE ligne directrice 451, Souris)
Par voie dermale: Aucun effet général nocif observé.
Irritation locale, NOAEL= > 1.000 mg/kg (Méthode: OCDE Ligne directrice 410, 504,00 h)



ENGRAV

09 70 70 79 72 / info@engrav.fr

Engrav SAS au capital social de 6000,00€

39T rue de Chenevières, Zone Industrielle, 54450 Bénaménil,

France

RCS Nancy 820246866 TVA intracommunautaire : FR87820246866

SIRET : 82024686600033

Danger par aspiration:

Non concerné

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Évaluation Ecotoxicologique:

Toutes les données disponibles et pertinentes sur ce produit et/ou les composants cités à la Section 3 et/ou des substances analogues/métabolites ont été prises en compte pour l'évaluation des dangers.

12.1. Toxicité :**Poissons:*****De par sa composition, peut être considéré comme : Peu nocif pour les poissons***

1,3-DIOXOLANNE :

CL50, 96 h (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)) : > 95,4 mg/l (Méthode: OCDE ligne directrice 203, pH: 6,9 - 7,8)

ACETONE :

CL50, 96 h (Pimephales promelas) : 6.210 mg/l (Méthode: OCDE ligne directrice 203)

DICHLOROMETHANE :

CL50, 96 h (Pimephales promelas) : 193 mg/l

NITROETHANE :

CL50, 48 h (Danio rerio (poisson zèbre)) : 880 mg/l (Méthode: OCDE ligne directrice 203)

ACIDE FORMIQUE :

CL50, 96 h (Danio rerio (poisson zèbre)) : 130 mg/l (Méthode: OCDE ligne directrice 203) (Résultats obtenus sur un produit similaire).

Invertébrés aquatiques:***De par sa composition, peut être considéré comme : Peu nocif pour la daphnie***

1,3-DIOXOLANNE :

CE50, 48 h (Daphnia magna (Grande daphnie)) : > 772 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 202, pH: 7,7, Immobilisation)

ACETONE :

CL50, 48 h (Daphnia pulex (Daphnie)) : > 8.800 mg/l (Méthode: Pas d'information disponible.)

DICHLOROMETHANE :

CL50, 48 h (Daphnia magna (Grande daphnie)) : 27 mg/l (Méthode: US EPA)

NITROETHANE :

CE50, 48 h (Daphnia magna (Grande daphnie)) : > 21,9 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 202)

ACIDE FORMIQUE :

CE50, 48 h (Daphnia magna (Grande daphnie)) : 365 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 202) (Résultats obtenus sur un produit similaire).

Plantes aquatiques:***De par sa composition, peut être considéré comme : Peu nocif pour les algues***

1,3-DIOXOLANNE :

CEr50, 72 h (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)) : > 877 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 201)

ACETONE :

CE50r, 48 h (Chlorella pyrenoidosa) : > 3.400 mg/l

NITROETHANE :

CEr50, 72 h (Pseudokirchneriella subcapitata) : 17,4 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 201, vitesse de croissance)

ACIDE FORMIQUE :

CE50r, 72 h (Pseudokirchneriella subcapitata) : 1.240 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 201) (Résultats obtenus sur un produit similaire).

Micro-organismes:

DICHLOROMETHANE :

CE50, 40 min (Boues activées) : 2.590 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 209, Inhibition de la respiration)

NITROETHANE :

CE50, 30 h (Boues activées) : 310 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 209, Inhibition de la respiration)

ACIDE FORMIQUE :

NOEC, 13 jr (Boues activées) : 72 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 209, Inhibition de la respiration)

Toxicité aquatique / Toxicité à long terme:**Poissons:**

ENGRAV

09 70 70 79 72 / info@engrav.fr

Engrav SAS au capital social de 6000,00€

39T rue de Chenevières, Zone Industrielle, 54450 Bénaménil, France

RCS Nancy 820246866 TVA intracommunautaire : FR87820246866

SIRET : 82024686600033

DICHLOROMETHANE :

NOEC, 28 jr (Pimephales promelas) : 83 mg/l (Méthode: US EPA, Inhibition de la croissance)

Invertébrés aquatiques:

NITROETHANE :

NOEC, 21 jr (Daphnia magna (Grande daphnie)) : 2,44 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 211, reproduction)

ACIDE FORMIQUE :

NOEC, 21 jr (Daphnia magna (Grande daphnie)) : > 100 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 211, reproduction)

Plantes aquatiques:

1,3-DIOXOLANNE :

NOEC r, 72 h (Pseudokirchneriella subcapitata) : 877 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 201)

NITROETHANE :

NOEC r, 72 jr (Pseudokirchneriella subcapitata) : 7,11 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 201)

ACIDE FORMIQUE :

ErC10, 72 h (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)) : 295 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 201) (Résultats obtenus sur un produit similaire).

Toxicité non aquatique / Toxicité aiguë :**Toxicité pour les organismes vivant dans le sol:**

ACETONE :

CL50, 48 h (Eisenia fetida) : 0,100 - 1 mg/cm2 (Méthode: OCDE Ligne directrice 207)

DICHLOROMETHANE :

NOEC, 28 jr (Micro-organismes) : 0,1 mg/kg (Sol dw) (Méthode: Pas d'information disponible.)

12.2. Persistance et dégradabilité :**Biodégradation (Dans l'eau):****Les informations disponibles ne permettent pas de conclure sur la biodégradabilité de ce mélange.**

1,3-DIOXOLANNE :

Non facilement biodégradable.

Non facilement biodégradable.: 3,7 % après 35 jr (Méthode: OCDE Ligne directrice 301 D)

ACETONE :

Facilement biodégradable

Facilement biodégradable: 91 % après 28 jr (Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B)

DICHLOROMETHANE :

Facilement biodégradable

Facilement biodégradable: 68 % après 28 jr (Méthode: OCDE Ligne directrice 301 D)

NITROETHANE :

Non facilement biodégradable.

Non facilement biodégradable.: 0,1 % après 15 jr (Méthode: OCDE Ligne directrice 301 D)

ACIDE FORMIQUE :

Facilement biodégradable

Facilement biodégradable: 100 % après 14 jr (Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C)

12.3. Potentiel de bioaccumulation :

ENGRAV

09 70 70 79 72 / info@engrav.fr

Engrav SAS au capital social de 6000,00€

39T rue de Chenevières, Zone Industrielle, 54450 Bénémenil, France

RCS Nancy 820246866 TVA intracommunautaire : FR87820246866

SIRET : 82024686600033

Bioaccumulation:

Les informations disponibles ne permettent pas de conclure sur le potentiel de bioaccumulation de ce mélange.

1,3-DIOXOLANNE :

Coefficient de partage: n-octanol/eau: log Kow : -0,37 (Méthode: Pas d'information disponible.)

ACETONE :

Coefficient de partage: n-octanol/eau: log Kow : -0,24 (Méthode: Donnée rapportée)

DICHLOROMETHANE :

Coefficient de partage: n-octanol/eau: log Kow : 1,25 , à 20 °C (Méthode: mesuré)

NITROETHANE :

Coefficient de partage: n-octanol/eau: log Kow : 0,162 (Méthode: OCDE ligne directrice 107)

ACIDE FORMIQUE :

Coefficient de partage: n-octanol/eau: log Kow : -2,1 , à 23 °C (Méthode: OCDE Ligne directrice 107)

DICHLOROMETHANE :

Facteur de bioconcentration (FBC): < 40 (42 jr, 25 °C, Méthode: OCDE Ligne directrice 305, Cyprinus carpio (Carpe))

12.4. Mobilité dans le sol - Répartition entre les compartiments environnementaux:**Absorption / désorption:**

ACIDE FORMIQUE :

log Koc: 1,24 - 1,29 (Méthode: calculé(e))

log Koc: < 1,25 (Méthode: Ligne directrice OCDE 121)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Les informations disponibles ne permettent pas de conclure sur les critères PBT et vPvB du règlement REACH, annexe XIII.

12.6. Autres effets néfastes: Aucun(e) à notre connaissance.**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Traitement des déchets:****Élimination du produit:**

Recycler ou incinérer. En accord avec les réglementations locales et nationales.

Élimination des emballages:

Dégazer obligatoirement les emballages vides avant récupération. Nettoyer le récipient avec de l'eau et la récupérer. Éliminer les emballages par incinération. En accord avec les réglementations locales et nationales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	14.1. Numéro ONU	14.2. Nom d'expédition des Nations unies	14.3. Classe*	Étiquette	14.4. PG*	14.5. Dangers pour l'environnement	14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
ADR	1133	ADHÉSIFS	3	3	II	non	
ADN	1133	ADHÉSIFS	3	3	II	non	
RID	1133	ADHÉSIFS	3	3	II	non	
IATA Cargo	1133	Adhesives	3	3	II	non	
IATA Passenger	1133	Adhesives	3	3	II	non	
IMDG	1133	ADHESIVES	3	3	II	non	EmS Number:F-E, S-D

*Description:

14.3. Classe(s) de danger pour le transport
14.4. Groupe d'emballage

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au Recueil IBC: Non concerné**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

Fiches de données de sécurité: conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et son amendement (453/2010)

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**Listé dans:**

UE. REACH. Annexe XVII, restrictions applicables à la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances (Règlement 1907/2006/CE): dichlorométhane; chlorure de méthylène Numéro 59
Restriction visant à la mise sur le marché et l'utilisation des décapants de peinture contenant du dichlorométhane



ENGRAV

09 70 70 79 72 / info@engrav.fr

Engrav SAS au capital social de 6000,00€

39T rue de Chenevières, Zone Industrielle, 54450 Bénaménil,

France

RCS Nancy 820246866 TVA intracommunautaire : FR87820246866

SIRET : 82024686600033

REGLEMENTATION FRANCAISE:

Preparations dangereuses	Arrêté du 9.11.2004 modifié par les arrêtés du 7.02.2007 et 7.12.2009.
Maladies professionnelles	Code de la Sécurité sociale : articles L461-1 à 8 ; déclaration préalable obligatoire de l'employeur tableau(x): 12, 84
Maladies à caractère professionnel Sécurité au travail	Code de la Sécurité sociale : articles L461-6 et D.461-1 Code du travail art. R 4222-1 à 4222-26. Captation des vapeurs, aérosols et particules solides à la source d'émission. Assainissement Code du travail art. R 4227-42 à R 4227-54 : Prévention des explosions et art. R 4227-1 à R4227-41: Prévention des incendies Décret n°88-1056 du 14.11.1988 et Arrêté du 28.07.2003 : matériels électriques/atmosphères explosives Décret n°96-1010 du 19.11.1996 et arrêté du 8.07.2003 : protection des travailleurs/atmosphère explosive. Arrêté du 31.3.80 : Installations électriques des installations classées
Installations classées	Loi n° 76-663 du 19.7.76 - Décrets du 7.7.92 et n° 93-1412 du 29.12.93 et n° 96-197 du 11.03.96 et n° 99-1220 du 28.12.99 - Activité classée reprise dans la nomenclature 1430 - 1432 : Liquides inflammables (stockages en réservoirs manufacturés de) 1430 - 1433 : Liquides inflammables (installations de mélange ou d'emploi de) 2662 : Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de)
Déchets	Loi n°75-633 du 15.7.75 - Instruction technique du 22.1.80 sur les déchets industriels— Arrêté du 02.02.1998, modifié par l'arrêté du 29.05.2000 et par l'arrêté du 03.08.2001, relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau, ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation
Rejets	Loi n° 76-663 du 19.07.76 et arrêté du 02.02.98, modifié par arrêté du 29.05.2000 et par arrêté du 03.08.2001

15.2.Évaluation de la sécurité chimique:

Cet information n'est pas requise.



ENGRAV

09 70 70 79 72 / info@engrav.fr

Engrav SAS au capital social de 6000,00€

39T rue de Chenevières, Zone Industrielle, 54450 Bénaménil,
France

RCS Nancy 820246866 TVA intracommunautaire : FR87820246866

SIRET : 82024686600033

INVENTAIRES:

EINECS:	Conforme	Non conforme	Conforme	Tous les composants de ce produit
AICS:	Conforme	Non conforme	Conforme	sont sur la liste Canadienne DSL.
TSCA:	Conforme	Non conforme	Conforme	Conforme
DSL:	Conforme	Non conforme	Conforme	Conforme
IECSC (CN):				
ENCS (JP):				
ISHL (JP):				
KECI (KR):				
PICCS (PH):				

16. AUTRES INFORMATIONS**Texte intégral des phrases R, H, EUH mentionnées sous les Chapitres 2 et 3**

R10	Inflammable.
R11	Facilement inflammable.
R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R35	Provoque de graves brûlures.
R36	Irritant pour les yeux.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R50/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R67	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H225	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
H226	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Liquide et vapeurs inflammables.
H314	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque des lésions oculaires graves.
H331	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Toxique par inhalation.
H351	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Susceptible de provoquer le cancer.
	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mise à jour:

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises à jour:	Type:
1 Identification du mélange	modifications
2 Classification et étiquetage, Dangers physico-chimiques	modifications, Ajouts
3 Classification et étiquetage, Composants dangereux	modifications
4 4. PREMIERS SECOURS	modifications
5 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange, Conseils aux pompiers	modifications, Ajouts
6 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence, Précautions pour la protection de l'environnement, Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	modifications, Ajouts
7 Précautions pour la manipulation sans danger, Mesures techniques/Précautions, Mesures d'hygiène	modifications
8 Valeurs limites d'exposition	Ajouts
9 Point d'éclair, Inflammabilité (solide, gaz), Pression de vapeur, Coefficient de partage: n-octanol/eau	modifications
10 Produits de décomposition	Ajouts
11 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	modifications, Ajouts
12 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES	Ajouts, modifications
14 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT	modifications
15 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement, Inventaires	Ajouts, modifications

Thésaurus:

NOAEL : Dose sans effet toxique observable (NOAEL)

LOAEL : Dose/concentration la plus faible pour laquelle un effet indésirable est encore observé (LOAEL)

bw : Poids du corps

food : dans la nourriture

dw : Poids sec

vPvB : Très persistant et très bioaccumulable

PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique

Ce document s'applique au produit EN L'ETAT, conforme aux spécifications fournies par ARKEMA. En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître. Les renseignements contenus dans cette fiche sont donnés de bonne foi et basés sur nos dernières connaissances relatives au produit concerné, à la date d'édition. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité. L'énumération des textes législatifs, réglementaires et administratifs ne peut être considérée comme exhaustive. Il



ENGRAV

09 70 70 79 72 / info@engrav.fr

Engrav SAS au capital social de 6000,00€

39T rue de Chenevières, Zone Industrielle, 54450 Bénaménil,

France

RCS Nancy 820246866 TVA intracommunautaire : FR87820246866

SIRET : 82024686600033

appartient au destinataire du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels concernant l'utilisation, la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable. L'utilisateur du produit doit également porter à la connaissance des personnes qui peuvent entrer en contact avec le produit (emploi, stockage, nettoyage des conteneurs, interventions diverses) toutes les informations nécessaires à la sécurité du travail, à la protection de la santé et de l'environnement, en leur transmettant cette fiche de données de sécurité.

NB: Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la "," (virgule).



ENGRAV

09 70 70 79 72 / info@engrav.fr

Engrav SAS au capital social de 6000,00€

39T rue de Chenevières, Zone Industrielle, 54450 Bénaménil,
France

RCS Nancy 820246866 TVA intracommunautaire : FR87820246866

SIRET : 82024686600033